



Compte rendu de la réunion du conseil municipal

de la Commune de Gissey-sur-Ouche

Séance du vendredi 3 février 2017

Le vendredi 3 février deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Gissey-sur-Ouche, régulièrement convoqué par convocation en date du 30 janvier deux mille dix-sept s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire, Évelyne GELIN.

Présents : GELIN Evelyne, CLÉMENT Gaëlle, LEGRAND Ludivine, BAILLY Jean-Marc, CLÉMENT Frédéric, JACQUETTON Jean-Yves, LAMIDEY Jean-Noël, MOREAU Georges, SERVIÈRE Laurent

Absents : JACQUENET Marie-Jo, AUGUSTE Mathieu.

Ordre du jour :

- Budget : Restes à réaliser (information)
 - Emprunt
 - Accès au pôle médical
- Indemnités du maire
- Subvention au CCAS
- CCOM : Transfert de la voirie communautaire – CLECT
 - Déchèteries
- Inauguration des aménagements de la gare
- SIVOS : Remboursement des frais du SIVOS
 - Fermeture d'une classe au pôle scolaire
 - Adhésion de Saint-Jean-de-Bœuf
- Remboursement à M. Ackermann
- Informations et questions diverses
 - Mesures du radar pédagogique
 - Logement social
 - Élections présidentielles et législatives
 - Bilan de mi-mandat
 - Projets Vallée Animation (Beez festival, déambulation)
 - Ludofolies
 - Réunion publique Linky
 - Compte rendu de la tournée aménagement du village

I – Ordre du jour et élection du secrétaire de séance

Le maire demande l'inscription d'un point non prévu à l'ordre du jour afin de pouvoir rembourser à M. Ackermann une somme de 10.24 €.

A l'unanimité, le conseil accepte cette modification de l'ordre du jour.

Jean-Yves Jacquetton, seul candidat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité des élus présents et représentés.

II - Décision d'intention d'aliéner (information)

Pas de DIA reçue en mairie

III – Budget 2016-2017**A - Reste à Réaliser** (information)

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en l'absence de délibération spécifique les dépenses et recettes d'investissement ne peuvent être soldées tant que le budget de l'année en cours n'est pas voté.

Le solde des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget 2016 peut en revanche être reporté sous la forme de restes à réaliser.

Crédits de Reports 2017 :

Opération 45 : terrain de loisirs pétanque

Opération 79 : logements

Opération 85 : voirie

article			opération	€
1323/13	Départements	R	79	24 000
2111/21	Terrains nus	R	79	3 000
1341/13	Dotations d'équipement des territoires ruraux	R	79	40 000
1341/13	Dotations d'équipement des territoires ruraux	R	45	2 000
1323/13	Départements	R	45	2 000
16411/16	Emprunts en euros	R		30 000
				101 000

article			opération	€
21534/21	Réseaux d'électrification	D	85	4000
2151/21	Réseaux de voirie	D	85	2166
2152/21	Installations de voirie	D	85	1144
2031/20	Frais d'études	D	79	7399
21532/21	Réseaux d'assainissement	D	79	1000
2313/23	Immobilisations en cours-constructions	D	79	96652
				112 361

B – Emprunt

Le maire rappelle que le budget 2016 prévoit d'équilibrer l'opération d'aménagement du logement communal par un emprunt de 30 000 €

Néanmoins, au vu des réalisations budgétaires de 2016 et des restes à réaliser, et compte tenu de la trésorerie disponible, le conseil municipal décide de ramener le montant de l'emprunt prévu de 30 000 € à 20000 €

Le maire informe les élus des différentes propositions faites par les établissements bancaires sollicités pour un emprunt de 20 000.00 € :

- Crédit Agricole : 10 ans échéance trimestrielle taux 1.22%
- Banque Populaire : 10 ans échéance trimestrielle taux 0.90%
- Caisse d'Épargne : 10 ans échéance trimestrielle taux 1.17%

Le conseil municipal

- retient la proposition de la Banque populaire pour un emprunt de 20 000 € sur 10 ans au taux de 0.90% avec échéances trimestrielles.
- charge le maire de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

C – Accès au pôle médical

Le maire informe les élus du devis de l'entreprise TDLV pour la création d'un passage en émulsion pour les piétons, dans l'impasse du regroupement médical.
Le montant du devis s'élève à 3 456.00 € TTC.

Le conseil municipal prend acte de cette offre et dit que la question sera débattue dans le cadre de la discussion budgétaire 2017.

IV – Indemnités du maire

Le maire informe les élus que depuis le 1^{er} janvier 2016 la loi fixe les indemnités de fonction des maires de communes de moins de 1000 habitants au taux maximum. Dans un premier temps, il n'était pas possible d'y déroger et l'indemnité du maire a été augmentée en conséquence.

Or la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 a supprimé cette spécificité des maires des communes de moins de 1000 habitants. Désormais, s'il le souhaite le maire peut percevoir une indemnité à un taux inférieur au barème légal, à condition que le conseil municipal l'accepte par délibération.

Le maire soumet cette proposition et sort de la salle. Elle ne participe ni au débat si au vote.

Le 1^{er} adjoint rappelle que le taux voté lors de l'élection du maire était de 15%, soit 570.21 € par mois. Le taux maximum prévu par la loi et appliqué depuis le 1^{er} janvier 2016 est de 17%, soit 646.24 € par mois. La différence est de 76.03 € brut par mois.

Le 1^{er} adjoint met les 2 propositions au vote.

À l'unanimité des présents, l'indemnité actuelle est maintenue. Le calcul des indemnités des élus se basera à compter du 1^{er} mars 2017 sur l'indice brut terminal de la fonction publique.
Charge le maire de signer tous les documents inhérents à cette délibération

V – Subvention au CCAS

Le maire rend compte aux membres du conseil municipal de la réunion du CCAS qui a eu lieu en janvier 2017.

Il a été évoqué le problème du cout élevé de la taxe locale d'aménagement dans le cas de la construction des abris de jardin ; cette taxe est apparue lors de la transformation de la taxe locale d'équipement en taxe locale d'aménagement début 2015.

Le conseil serait d'accord pour exonérer les abris de jardin de cette taxe mais pour ne pas faire d'injustice il faudrait rembourser la seule famille qui est concernée cette année (le montant est de l'ordre de 800 €)

Ce point devra faire l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil

VI – CCOM

A- Transfert de la voirie communautaire – CLECT

La communauté de communes a fait le choix de classer un certain nombre de routes en « voie d'intérêt communautaire ». Cette décision implique que les communes transfèrent les ressources correspondant à leur entretien.

Le mode de calcul qui fait l'objet d'un compte rendu de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) nécessite encore quelques précisions, ce qui a conduit la communauté de communes à proposer de repousser d'un an cette décision.

Le maire rappelle qu'une dérogation au principe de compensation des charges transférées a déjà été appliquée pour 2016.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour reporter la décision relative au calcul des charges transférées, sous réserve qu'un rappel soit appliqué aux communes concernées par la suite. Le report de la décision ne peut valoir exonération.

Un certain nombre de travaux ayant été financés par la communauté, les communes resteront redevables de leur quote-part pour 2017 et devront la verser aussitôt que les montants annuels

de charges transférées pour la voirie auront été validés.

Le conseil note toutefois que les termes exacts de la délibération sur laquelle il devra se prononcer ne sont pas connus. La communauté de communes communiquera la proposition de la CLECT dans le courant de février.

B- Déchèteries

Le maire présente les conclusions de l'étude de rénovation et optimisation du réseau des déchèteries et ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) commandée par la CCOM.

Les conclusions du rapport sont favorables en termes de service à la population, avec des coûts globalement maîtrisés. Les installations sont toutefois non conformes à la réglementation dans l'ensemble.

Compte tenu de la nécessité de remettre les déchèteries aux normes, le bureau d'études soumet 4 propositions et leurs variantes :

- Conservation du réseau existant avec mise à niveau des sites
- Réseau de 3 déchèteries (avec création et/ou rénovation des sites existants)
 - suppression du site de Velars ou du site de Gissey
 - création de 2 déchèteries à 10 quais et 1 nouvelle déchèterie à 8 quais
- Réseau de 2 déchèteries (avec création et/ou rénovation des sites existants)
 - mise à niveau des sites de Sombernon et Lantenay
 - mise à niveau du site de Sombernon et création d'un nouveau à Ste Marie
- Réseau à 1 déchèterie (création d'un nouveau site à 12 quais)

Les coûts ont été estimés comme suit

		Scénario 1 - Mise à niveau des 4 sites	Scénario 2			Scénario 3		Scénario 4 - Création d'une 12 quais à Pont de Pany
			2A - Suppression de Velars	2B - Suppression de Gissey	2C - Création de deux 10 quais et d'une 8 quais sur nouveaux sites	Scénario 3 A - Mise à niveau de Sombernon et Lantenay	Scénario 3 B - Mise à niveau de Sombernon et création 10 quais à Ste-Marie	
Carac. Techniques	Nombre de déchèteries CCOM	4	3	3	3	2	2	1
	Temps moyen de trajet pondéré en minutes	5,6	7,8	7	5,5	8,7	7,1	8,8
	Population à plus de 15 min.	292	686	686	129	694	307	1331
	Volume horaire annuel d'ouverture des sites	3458	2 626	2 782	2 626	2 730	2 626	2340
Caractéristiques économiques	Montant total investissement résiduel (travaux et honoraires)	944 479	694 761	694 706	1 850 336	444 989	899 955	783 989
	Charges annuelles d'investissement	94 442	75 841	75 837	161 919	57 236	91 126	82 487
	Charges fixes annuelles	195 215	158 902	161 784	244 980	141 061	173 027	156 777
	Charges variables annuelles de fonctionnement	233 274	233 274	233 274	233 274	228 885	228 885	228 885
	Recettes et soutiens	53 634	51 134	51 134	51 134	48 634	48 634	46 134
	COÛT TOTAL ANNUEL € TTC	374 855	341 042	343 924	427 120	321 312	353 278	339 529
	en €/habitant	34,3	31,2	31,5	39,1	29,4	32,3	31,1
Rappel coût par habitant 2015		26 €						

Selon le groupe de travail de la CCOM, le meilleur scénario serait celui de la création d'une nouvelle déchèterie, à Sainte-Marie-sur-Ouche.

Après avoir entendu le rapport du maire et après débat, compte tenu du peu de différence de coût entre les diverses solutions et de l'importance de maintenir ce service public au plus près des usagers, le conseil municipal décide de se positionner pour le maintien de 4 déchèteries

VII - Inauguration des aménagements de la gare

Le maire demande de faire le point sur l'inauguration des aménagements de la gare.

La date retenue est le 6 mai 2017.

Cette date donnera l'occasion d'inviter également les entreprises qui ont travaillé à la rénovation du logement communal.

VIII – SIVOS de Veluze

A – Remboursement des frais du SIVOS

Le maire informe les élus que la délibération votée par la commune pour le remboursement par le SIVOS des frais inhérents au secrétariat, au carburant et au matériel est arrivée à son terme.

Elle propose de reconduire cette convention avec une indexation du forfait annuel sur l'indice INSEE de la consommation (indice de janvier), et non plus au taux actuel de 2% par an.

Cette proposition, mise au vote, est adoptée par 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

B – Fermeture d'une classe au pôle scolaire

Les effectifs de l'école de Veluze au 1^{er} janvier 2017 sont les suivants :

Petite section	Moyenne section	Grande section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
22	25	17	18	18	22	24	27	174

Avec 27 départs au collège contre 19 nouveaux inscrits, les prévisions pour la rentrée prochaine sont en baisse :

Petite section	Moyenne section	Grande section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
16	23	26	17	19	18	22	25	166

Une fermeture de classe est annoncée par les services du rectorat pour la rentrée septembre 2017.

Les délégués du SIVOS soulignent que la fermeture de la classe porterait les effectifs à plus de 30 élèves par classe en maternelle, avec des doubles niveaux aussi bien en élémentaire qu'en maternelle. Plusieurs conseillers relaient l'inquiétude des familles, qui ont manifesté leur mécontentement le 1^{er} février devant l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité redit son attachement à un enseignement public de qualité en milieu rural.

Soucieux de préserver l'égalité des chances des élèves, notamment par un enseignement aussi personnalisé que possible, il soutient les revendications des parents d'élèves et se prononce contre la fermeture d'une classe à l'école de Veluze.

C – Adhésion de la commune de Saint-Jean-de-Bœuf au SIVOS de Veluze

Le Conseil Syndical du SIVOS de Veluze et les maires des 6 communes du RPI se sont réunis le 21 janvier 2017 suite à la demande d'adhésion de la commune de St-Jean-de-Bœuf au pôle scolaire de Gissey.

Le maire informe les élus de la décision du Conseil Syndical. Celui-ci ne s'oppose pas à l'intégration de la commune de Saint-Jean-de-Bœuf à condition que le retrait de cette commune soit accepté par le Président du SIVOS de l'Ouche (Veuvev) ou que la décision soit prise par Madame la Préfète et que la carte scolaire soit modifiée en conséquence.

Le conseil municipal valide cette décision.

IX- Remboursement

Le maire indique que M. Ackermann a fait les branchements électriques nécessaires à la mise en service de la cuisinière de la salle des fêtes. Pour cela, il a dépensé 10.24 € de matériel, qu'il convient de lui rembourser.

Le conseil donne son accord pour rembourser à Guy Ackermann les frais qu'il a engagés pour le branchement de la cuisinière, soit 10.24 €.

j

X- Informations et questions diverses

A – Mesures du radar pédagogique

Jean-Yves Jacquetton rend compte des mesures enregistrées par le radar pédagogique.

Ces résultats feront l'objet d'une discussion avec les spécialistes des routes du Conseil Départemental

On remarque toutefois que les forts excès sont rue de Veluze et que l'impact « vue du radar » est significatif (baisse de 7.5 à 11 km/h)

B – Logement social

Les travaux du logement social se sont terminés exactement à la date prévue et le logement est en location depuis le 1^{er} février.

C – Élections présidentielles et Législatives

Le maire rappelle aux élus les dates des prochaines élections en 2017

Les bureaux de vote seront ouverts :

- de 08h00 à 19h00 pour les deux tours des élections présidentielles les dimanche 23 avril et dimanche 7 mai
- de 08h00 à 18h00 pour les deux tours des élections législatives les dimanches 11 et 18 juin

Les élus et autres habitants du village seront invités à tenir les urnes ces jour-là.

D – Bilan de mi-mandat

Une réunion publique pour faire un bilan à mi-mandat aura lieu vers la mi-avril

C -Projets Vallée Animation

Laurent Servièrre et Gaëlle Clément font part de l'avancement de divers projets de Vallée Animations :

- *Festival de musique : Bee'z festival, le 9 juillet*

La commune est sollicitée financièrement (environ 300 € pour le financement des secouristes) et matériellement pour prêter la scène mobile (à agrandir)

- *Festival à la dérive le 16 septembre*

Il s'agit d'une performance artistique le long du canal entre Veuvey et Ste-Marie ; la commune mettra à disposition la salle des fêtes et la salle de l'ancienne gare.

- *Ludofolies*

Gaëlle Clément rappelle que cette journée de jeu qui s'est déjà déroulée en 2016, revient le 18 février de 16h à 23 h à la salle communale.

D - Réunion publiques sur les compteurs Linky

Ludivine Legrand fait part de son projet d'organiser un débat avec un électricien sur l'installation de ces compteurs. La date retenue est celle du vendredi 7 avril, à confirmer.

E - Remise en état du pont du canal

Le maire indique que le coût de la remise en état du pont sur le canal a été estimé à 13 000€ par les services du département. VNF, qui a été sollicité pour participer, refuse car ces travaux seraient à la charge de la commune

Le Conseil départemental se propose d'assister la commune dans ses démarche pour convaincre VNF d'assumer ses obligations.

F-commission environnement

Une partie du conseil municipal a fait le tour du village dans le but de proposer quelques aménagements :

- faire une taille raisonnée des arbustes le long de la rivière
- engazonner sous les balançoires
- faire venir un spécialiste de la taille des arbres fruitiers pour former les employés municipaux
- nettoyer le fossé le long du verger
- remettre le bassin de la place de la mairie en service
- enlever le grillage en mauvais état en dessous de l'école
- faire des plantations pour empêcher les voitures de stationner sur la pelouse qui conduit au nouveau cimetière
- faire dégager un fil électrique au milieu d'un platane vers la gare (à charge d'EDF
- alerter sur u problème récurrent, celui du mauvais comportement de certains propriétaires de chien qui ne ramassent pas les déjections (vers la mairie et au Paquier en particulier)

La séance est levée à 22 h 50
mis à l'affichage le 10 février 2017

Le maire de Gissey-sur-Ouche
Evelyne GELIN